

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion, mardi le 12 janvier 1999

LES GROUPES DE SANTÉ RÉCLAMENT UN FONDS DE LUTTE CONTRE LE TABAGISME :

Raison de plus pour augmenter les taxes sur les produits du tabac

Montréal, le 12 janvier 1999 - « Le gouvernement fédéral doit profiter de la nouvelle situation économique pour augmenter les taxes sur le tabac et financer un fonds de réduction du tabagisme, remplaçant celui qui vient de mourir au feuilleton » a déclaré **Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, lors d'une conférence de presse tenue à Montréal en présence du **Conseil québécois sur le tabac et la santé**, de l'**Association pour les droits des non-fumeurs** et de la **Société canadienne du cancer**.

Les groupes de santé réclament une alternative au projet de loi S-13 qui a été retiré du feuilleton le 2 décembre dernier à la Chambre des communes pour des raisons techniques, et dont le ministre Rock disait appuyer le principe. Rappelons que ce projet de loi (*Loi sur la responsabilité de l'industrie du tabac*) visait à créer un fonds annuel de 120 millions de dollars destiné aux programmes de réduction du tabagisme. Les ressources financières pour développer des programmes adéquats de lutte au tabagisme auprès des jeunes demeurent nettement insuffisantes, particulièrement lorsqu'on les compare aux efforts de marketing de l'industrie.

Selon les groupes de santé qui luttent contre le tabagisme, les taxes sur les cigarettes devraient être haussées pour se rapprocher des niveaux qui ont précédé leur chute en 1994, soit d'au moins 10 dollars par cartouche de 200 cigarettes.

"Les compagnies de tabac ont utilisé le marché de la contrebande pour forcer les gouvernements à couper les taxes en 1994 » explique **François Damphousse, directeur du bureau du Québec de l'Association pour les droits des non-fumeurs**. « Mais la situation socio-économique a changé depuis. À cause de la récente entente de 206 milliards de dollars conclue entre les états américains et les compagnies de tabac, les prix des paquets de cigarettes aux États-Unis ont augmenté à un point tel qu'ils dépassent de beaucoup le prix des paquets vendus ici. Les gouvernements fédéral et provinciaux disposent donc d'une opportunité en or pour augmenter les taxes sur les produits du tabac, les rendant ainsi nettement moins accessibles pour les jeunes. »

Actuellement, le prix d'une cartouche de cigarettes en Ontario et au Québec est de 15 \$ inférieur à celui que l'on retrouve dans les états américains frontaliers.

« Les gouvernements peuvent substantiellement augmenter les taxes sans craindre un retour de la contrebande » a poursuivi **M. Damphousse**. « Non seulement les prix américains sont

maintenant plus élevés que ceux au Canada, mais l'implication de l'industrie du tabac dans les activités criminelles de contrebande a enfin été démontrée. En effet, une filiale de la compagnie américaine R.J. Reynolds, société mère du fabricant canadien RJR-Macdonald, a été reconnue coupable d'avoir participé à la contrebande. On pourra donc compter sur une vigilance accrue des différents corps policiers et par conséquent il est fort improbable que l'industrie du tabac cherche à récidiver. Enfin, l'introduction de nouvelles taxes fédérales à l'exportation et le remboursement des taxes provinciales sur les produits exemptés aident aussi à contrer la contrebande. Tout compte fait, la situation est entièrement différente de celle qui a vu naître la crise de la contrebande au début de la décennie. »

Selon **Pierre Fortin, économiste et professeur à l'Université du Québec à Montréal**, cette hausse de taxe sera une source de revenus supplémentaires pour le gouvernement et provoquera une baisse marquée de la consommation chez les jeunes. Au cours d'une récente communication avec la Coalition, il a affirmé qu'une hausse du prix des cigarettes entraîne automatiquement une baisse de la consommation de ces produits et que ce phénomène se manifeste particulièrement chez les jeunes qui sont sensibles aux variations de prix. Aux États-Unis, dans le *Economic Report of the President* de février 1998, des économistes affirment qu'une augmentation de 10 % du prix des cigarettes se traduit par une diminution de 7 % du nombre de fumeurs chez les adolescents. (Cette conclusion provient d'une revue complète de la littérature économétrique effectuée par le *Council of Economic Advisers* du président des États-Unis.) Selon M. Fortin, si l'on applique ces données à la situation canadienne, cela signifie qu'**en augmentant de 31 à 41 dollars le prix de la cartouche de cigarettes, la baisse estimative du nombre de fumeurs adolescents sera de 18 %**.

Selon les données mêmes du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, lorsque les taxes ont augmenté entre 1982 et 1992, la consommation a chuté de 42,4 % per capita au Canada.

Réagissant à la mort du Projet de loi S-13, la **Société canadienne du cancer** a lancé un clair message au gouvernement fédéral. **Louise Labrie, porte-parole de l'organisation**, a dit : « Nous sommes résolu à poursuivre les pressions en faveur d'un fonds de lutte contre le tabagisme. Il n'est pas question de renoncer à cette cause pour de simples raisons de procédures. Si Monsieur Rock—comme il l'a dit—appuie le principe derrière S-13, il se doit d'introduire une alternative viable. Nous réclamons une fondation indépendante du gouvernement, avec un financement stable, adéquat et provenant des revenus de l'industrie du tabac, et qui fait usage de méthodes innovatrices et efficaces pour atteindre les objectifs de réduction du tabagisme. »

Pour sa part, le **Conseil québécois sur le tabac et la santé** a annoncé les résultats préliminaires d'une pétition adressée au ministre fédéral de la santé pour demander l'introduction d'un équivalent de S-13. Selon le **docteur Marcel Boulanger, président du Conseil**, « Déjà, des douzaines d'éditoriaux, 500 organisations et le trois quarts de la population réclament cette législation. Nous avons décidé d'amplifier ce mouvement en lançant une pétition en faveur d'un fonds semblable. Au cours de la dernière semaine, nous avons déjà reçu plus de 500 signatures. Nous invitons les jeunes, les adultes et les parents à faire connaître leurs préoccupations face à la croissance inquiétante du tabagisme en signant notre pétition pour implorer le gouvernement fédéral d'agir. »

Puisque, selon une entente informelle, toute augmentation de taxe sur les produits du tabac doit être discutée et convenue entre les gouvernements fédéral et provinciaux, le Gouvernement du Québec est invité à appuyer cette initiative et à travailler de concert avec le gouvernement fédéral en ce sens. La **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, par la voix de son **porte-parole Louis Gauvin**, a d'ailleurs sollicité une rencontre avec le ministre Bernard Landry à ce sujet.

-30-

Renseignements :

- Louis Gauvin : (514) 598-5533; pagette : (514) 361-7046
- François Damphousse : (514) 843-3250
- Louise Labrie : (514) 528-2400
- Dr Marcel Boulanger : (514) 948-5317 / cellulaire : (514) 237-6484